

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

Chargeant Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur de l'intérim de Monsieur **Rogatien BIAOU**, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine pour compter du **lundi 29 Mars au vendredi 02 avril 2004**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

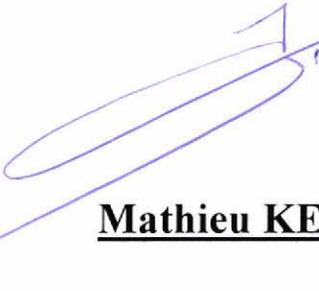
**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du **lundi 29 mars au vendredi 02 avril 2004**, Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, Monsieur **Rogatien BIAOU** pendant son absence.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2004

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - CANA 2 - MAEIA 4 - MJLDH 4 - SGG 4 - Autres ministères 22 - Départements 6 - JORB 1.